

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 2 avril 2012, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.**

**Présences : MM. Jean-Guy Cyr (absence motivée)  
Donald Falardeau  
Raymond Deslauriers (absence motivée)  
Lauréat Plante  
Normand Parr  
Mme France Leblanc**

**Quorum : le quorum est constaté.**

**Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.**

**Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.**

**12-04-63**

**LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à la majorité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2012 soit accepté en y ajoutant les points suivants :

- ✓ Monsieur Bernard Dugas;
- ✓ Séance extraordinaire du 16 avril 2012 à 20 h

**12-04-64**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à la majorité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 5 mars 2012 soit adopté, tel que proposé.

**12-04-65**

**ADOPTION DÉFINITIVE DU RÈGLEMENT 2012-211 –  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE PAR  
L'AJOUT DE L'USAGE « MICROBRASSERIE » DANS LES  
ZONES 243-M ET 233-HB**

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante  
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal adopte définitivement le règlement 2012-211 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'ajout de l'usage « Microbrasserie » dans les zones 243-M et 233-Hb.

**12-04-66**

**ADOPTION DÉFINITIVE DU RÈGLEMENT 2012-212 –  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE PAR  
L'AJOUT DE L'USAGE « MULTIFAMILIAL » DANS LA ZONE  
226-X**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal adopte définitivement le règlement 2012-212 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'ajout de l'usage « Multifamilial » dans la zone 226-X.

**12-04-67**

**PROJET DU RÈGLEMENT 2012-214 - MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT  
2009-156 SUR LE LOTISSEMENT CONCERNANT LES ZONES  
DE FORTES PENTES ET LES ZONES D'ÉROSION**

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement 2012-214 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage et le règlement 2009-156 sur le lotissement concernant les zones de fortes pentes et les zones d'érosion.

**12-04-68**

**PROJET DU RÈGLEMENT 2012-215 - MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT 2009-156 SUR LE LOTISSEMENT CONCERNANT  
LES SUPERFICIES ET DIMENSIONS MINIMALES DES  
EMPLACEMENTS SITUÉS À PROXIMITÉ D'UN LAC OU D'UN  
COURS D'EAU**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement 2012-215 modifiant le règlement 2009-156 sur le lotissement concernant les superficies et dimensions minimales des emplacements situés à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau.

**12-04-69 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2012-216 POUR EFFECTUER CERTAINS TRAVAUX DE PAVAGE**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal adopte le règlement d'emprunt 2012-216 pour effectuer certains travaux de pavage au montant de 410 000 \$.

**12-04-70 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE (AVEC DISPENSE DE LECTURE)**

Monsieur Normand Parr donne un avis de motion où il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil, un règlement concernant l'utilisation de l'eau potable, conformément aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie de l'eau potable (avec dispense de lecture).

**12-04-71 ACHAT D'ÉQUIPEMENT AU GOLF – RÉSULTAT DES SOUMISSIONS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a procédé par invitation aux firmes Turf Care et O.J. Compagnie concernant l'achat de deux tondeuses pour le golf de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu à l'hôtel de ville le 2 avril à 14 h;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire ayant la plus basse soumission pour la tondeuse pour la coupe de l'herbe haute est *Les Produits Turf Care Canada*;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire ayant la plus basse soumission pour la tondeuse pour la coupe des allées est *Les Produits Turf Care Canada*;

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à la majorité

De procéder immédiatement à l'achat d'une tondeuse pour la coupe de l'herbe haute pour les équipements au golf de Carleton-sur-Mer de la firme *Les Produits Turf Care Canada*; au montant de 75 412 \$, plus les taxes applicables, avec les spécifications suivantes :

- Moteur 60 HP turbo
- Largeur de coupe 3.8 mètre
- 7 tabliers de coupe flottant de 27 pouces
- Transmission intégrale bidirectionnelle permanente
- Ventilateur à inversion automatique
- Toit
- Année 2012

De procéder en janvier 2013 à l'achat d'une tondeuse pour la coupe des allées pour les équipements au golf de Carleton-sur-Mer de la firme *Les Produits Turf Care Canada* au montant de 45 762 \$, plus les taxes applicables, avec les spécifications suivantes :

- Moteur 36 HP diesel
- Largeur de coupe 254 cm (8 pieds 4 pouces)
- Brosse nettoiyante au moulin
- Toit
- 4 roues motrices
- Siège à air ajustable
- Année 2012

12-04-72

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE CONCERNANT L'ACQUISITION D'UNE TONDEUSE POUR LA COUPE D'HERBE HAUTE AU GOLF DE CARLETON-SUR-MER**

Monsieur Normand Parr donne un avis de motion où il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil, un règlement d'emprunt décrétant une dépense au montant de 75 412 \$ concernant l'acquisition d'une tondeuse pour la coupe d'herbe haute au golf de Carleton-sur-Mer.

12-04-73

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2007-97 PAR UN NOUVEAU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ RÉSIDENIELLE**

Monsieur Donald Falardeau donne un avis de motion où il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil, un règlement abrogeant le règlement 2007-97 concernant un programme de remise de taxes foncières dans la ville de Carleton-sur-Mer favorisant la construction et la rénovation résidentielle, commerciale et industrielle.

12-04-74

**STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE AU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie d'économie d'eau potable exige la présentation d'un rapport annuel sur la gestion de l'eau potable afin de les informer sur les enjeux et défis liés à l'approvisionnement en eau potable et aux traitements des eaux usées pour une saine gestion des ressources;

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante  
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal adopte le rapport annuel 2011 de la gestion de l'eau potable dans le dossier de Stratégie Québécoise d'économie de l'eau potable.

12-04-75

**CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE – FONDS DE VISIBILITÉ 2012 (1<sup>ÈRE</sup> TOMBÉE)**

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante  
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal accepte la recommandation (tableau ci-dessous) du comité de sélection concernant le Fonds de visibilité de Cartier Énergie Éolienne pour la tombée de février 2012 :

**FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE**

**PARTIE I**

**FÉVRIER 2012**

<b>Organismes</b>	<b>Demande</b>	<b>Recommandation</b>
La Maison Maguire pour personnes handicapées	500.00 \$	233.00 \$
Cinétoile	500.00 \$	233.00 \$
Les Ravens (cheerleading)	500.00 \$	233.00 \$
Capoeira Camara Baie-des-Chaleurs	500.00 \$	233.00 \$
Jeunesses musicales du Canada	500.00 \$	233.00 \$

Le Clan Destin	1 000.00 \$	233.00 \$
Maximum 90	500.00 \$	233.00 \$
Chevaliers de Colomb de Carleton	1 500.00 \$	233.00 \$
Supportons-Lait	500.00 \$	233.00 \$
Le chœur de l'amitié	300.00 \$	0.00 \$
Club Lions	500.00 \$	0.00 \$
Les productions À tour de rôle	500.00 \$	0.00 \$
Fabrique de Saint-Omer	Non spécifié	0.00 \$
Maison des jeunes de Carleton	500.00 \$	0.00 \$
Campus de Carleton du cégep GÎM	500.00 \$	0.00 \$
Équipe pastorale paroissiale	500.00 \$	0.00 \$
Chorale La croche chœur	500.00 \$	0.00 \$
Catéchèse familiale	500.00 \$	0.00 \$
Regroupement des aidants naturels	500.00 \$	0.00 \$
<b>TOTAL PARTIE I :</b>	<b>10 300.00 \$</b>	<b>2 097.00 \$</b>

## **PARTIE II**

<b>Organismes</b>	<b>Demande</b>	<b>Recommandation</b>
Corp. de gestion du mont St-Joseph	5 000.00 \$	3 000.00 \$
CIRRAD - Jardins communautaires	5 000.00 \$	500.00 \$
Éclairage O.T.J. (plusieurs organismes)	3 046.83 \$	1 500.00 \$
Écovoile Baie-des-Chaleurs	10 000.00 \$	3 000.00 \$
Fabrique de Carleton (comptoir d'entraide)	5 000.00 \$	3 000.00 \$
La Héronnière	2 500.00 \$	500.00 \$
Comité ZIP Baie-des-Chaleurs	750.00 \$	750.00 \$
CIRRAD - mise en valeur biodiversité	5 000.00 \$	0.00 \$
Cercle des Fermières	3 000.00 \$	0.00 \$
Club nautique de Carleton	5 000.00 \$	0.00 \$
Regroupement des aidants naturels	5 000.00 \$	0.00 \$
Maison de la famille Avignon	750.00 \$	0.00 \$
Unité 30 - Garde côtière auxiliaire canadienne	5 000.00 \$	0.00 \$
Gala mérite sportif étudiant	3 000.00 \$	0.00 \$
Centre d'artistes Vaste et Vague	5 000.00 \$	0.00 \$
Projet sonorisation O.T.J. – Comité de citoyens	9 057.04 \$	0.00 \$
<b>TOTAL PARTIE II :</b>	<b>72 103.87 \$</b>	<b>12 250.00 \$</b>
<b>TOTAL PARTIES I ET II :</b>	<b>82 403.87 \$</b>	<b>14 347.00 \$</b>

12-04-76

## **CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU CAMPING DU QUÉBEC – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à la majorité

QUE monsieur Pascal Alain, directeur du service des loisirs, de la culture et du tourisme, soit par la présente, désigné pour demander et signer au nom de la Ville de Carleton-sur-Mer, la demande d'attestation de classification requise par la loi sur les établissements d'hébergement touristique pour le Conseil de développement du camping du Québec.

12-04-77

**LETTRE D'APPUI POUR LE CIRADD – PROJET DÉPOSÉ AU PACTE RURAL**

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à la majorité

D'appuyer la demande de soutien financier du CIRADD au montant de 15 448,64 \$ déposée auprès du Pacte rural pour le volet régional concernant leur projet intitulé « *Service de soutien au jardinage dans les jardins communautaires et à domicile* ».

12-04-78

**SANTÉ BAIE CYCLE BAIE-DES-CHALEURS – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer appuie le projet présenté par le Centre de santé et de services sociaux de la Baie-des-Chaleurs (CSSSBC) et Baie-des-Chaleurs Active et en Santé (BDCAS). Cependant le CSSSBC et le BDCAS devront s'assurer que l'activité ait les autorisations requises du ministère des Transports et de la sûreté du Québec.

QUE les personnes participant à cette activité sont visibles et ont une attitude sécuritaire.

QUE le CSSSBC et le BDCAS possèdent une assurance responsabilité civile pour ce genre d'évènement.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise le passage de vélos sur le territoire de la Ville de Carleton-sur-Mer le dimanche 10 juin 2012, sur la route prévue à cette fin, c'est-à-dire la route 132 et la promenade des Acadiens.

12-04-79

**RUE CARTIER-CHALEURS – ACQUISITION DES LOTS 3 548 187, 3 548 305 ET 3 547 813, MANDAT À UN NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**12-04-79.1 RUE CARTIER-CHALEURS – ACQUISITION DE LOTS**

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante  
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte de faire l'acquisition des lots 3 548 187, 3 548 305 et 3 547 813, du cadastre du Québec, dans le dossier de régularisation de la rue Cartier-Chaleurs.

**12-04-79.2 RUE CARTIER-CHALEURS – MANDAT À UN NOTAIRE**

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante  
Et résolu à la majorité

D'autoriser monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier, à l'effet de mandater le notaire Me Maggie Landry pour l'acquisition des lots 3 548 187, 3 548 305 et 3 547 813 du cadastre du Québec de la rue Cartier-Chaleurs.

### **12-04-79.3 RUE CARTIER-CHALEURS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante  
Et résolu à la majorité

D'autoriser monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier, et monsieur Denis Henry, maire, pour la signature des documents dans le dossier de la rue Cartier-Chaleurs.

### **12-04-80 URLS – COTISATION ANNUELLE, ADHÉSION ET NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS**

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 200 \$, représentant le coût de la cotisation annuelle.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer délègue les personnes suivantes pour la représenter à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport :

- Madame Julie Loubert, coordonnatrice en loisir, sport et culture;
- Monsieur Pascal Alain, directeur du service des loisirs, de la culture et du tourisme.

### **12-04-81 POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE ET À L'ENVIRONNEMENT DES BÂTIMENTS ET DES SITES GOUVERNEMENTAUX ET PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a bénéficié d'une aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalité (volet 2.1) pour l'agrandissement de la Salle Charles-Dugas;

CONSIDÉRANT QUE les coûts admissibles à ce projet s'élevaient à 223 393\$;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière incluait l'intégration d'une œuvre d'art à l'architecture selon le décret 955-96 de la Politique d'intégration des arts du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

CONSIDÉRANT QUE le budget d'acquisition de l'œuvre a été fixé à 3 909\$ et que les frais administratifs sont de 391\$;

CONSIDÉRANT QU' un comité ad hoc doit être formé pour la réalisation des travaux et composé d'un représentant de la Ville, d'un spécialiste des arts et d'un représentant du ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut aussi nommer sur le comité un observateur;

Il est proposé par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à la majorité

QUE monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier, soit nommé comme représentant de la Ville et monsieur Denis Henry, maire, comme observateur sur le comité.

QUE la dépense pour la réalisation de ce projet en immobilisation soit financée par l'excédent des activités de fonctionnement.

12-04-82

**COMMISSION SCOLAIRE RENÉ-LÉVESQUE –  
CONTRIBUTION DU CENTRE LÉOPOLD-LECLERC**

ATTENDU QUE l'école Antoine-Bernard qui organise le championnat provinciale scolaire de Basketball juvénile 2012, demande la permission d'utiliser le Centre Léopold-Leclerc de Carleton-sur-Mer pour la période du 13 au 15 avril 2012 afin de tenir le tournoi;

ATTENDU QUE le protocole d'entente sur les modalités d'utilisation du centre suivra;

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à la majorité

QUE la ville de Carleton-sur-Mer mettra gratuitement à la disposition de l'organisateur de ce championnat scolaire, le centre Léopold-Leclerc.

12-04-83

**DEMANDE D'ANALYSE DU LITTORAL DU BANC DE  
SAINT-OMER PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ  
PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance d'information publique sur la protection et la mise en valeur du Banc de Saint-Omer, qui a eu lieu le 20 février 2012, il a été convenu de former un comité de travail, formé de citoyens, de représentants de la ville et de représentants des ministères concernés, pour discuter des actions à prendre;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du comité de travail, qui a eu lieu le 12 mars 2012, les membres du comité ont établi que la première priorité était la protection du Banc de Saint-Omer contre l'érosion;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a l'expertise nécessaire pour réaliser une étude de dynamique côtière;

CONSIDÉRANT QUE la protection et la mise en valeur du Banc de Saint-Omer fait partie des projets à réaliser, à court terme, dans la planification stratégique adopté par le conseil le 6 février 2012;

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal demande au ministère de la Sécurité publique de réaliser une étude de la dynamique côtière, dans le secteur du Banc de Saint-Omer, afin de déterminer les actions à prendre pour protéger le banc de l'érosion.

12-04-84

**MONSIEUR BERNARD DUGAS – RESTRUCTURATION  
PÉRIODE DE TRAVAIL**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bernard Dugas, contremaître aux travaux publics, a demandé une restructuration de sa période de travail dans une démarche de transition travail/retraite.

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à la majorité



QU' une réponse positive lui soit transmise par le directeur général et greffier avec des précisions sur la restructuration du temps de travail.

**12-04-85**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 AVRIL 2012 À 20 H**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à la majorité

QU' une séance extraordinaire aura lieu à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville le lundi 16 avril 2012, 20 h, afin d'adopter les états financiers au 31 décembre 2011 qui seront présentés par monsieur Luc Audet de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

**12-04-86**

**PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

Dix-sept personnes ont assisté à la séance ordinaire.

Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

**12-04-87**

**LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h 52, monsieur Donald Falardeau propose de lever l'assemblée.

Accepté.